

Mesures de restriction à respecter sur le territoire de l'axe Saône

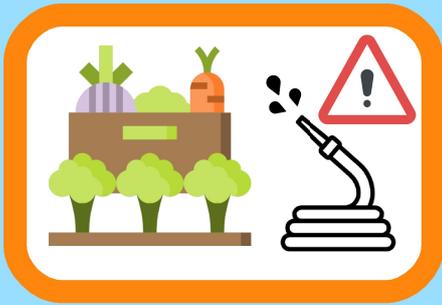
Usages d'agrément

Gestes
Éco-
citoyens

Niveau ALERTE RENFORCÉE



Mesures d'interdiction des usages



INTERDICTION d'arrosage des jardins potagers entre 9h et 20h



INTERDICTION d'arrosage des pelouses, massifs fleuris et des plantes en pot sauf exceptions*



INTERDICTION d'arrosage des terrains de sport (y compris hippodromes) entre 9h et 20h



INTERDICTION de remplir les piscines privées et baignoires de plus de 1m³ sauf pour compléments et sauf pour les nouvelles constructions dont le chantier a commencé avant l'alerte*



INTERDICTION de lavage des véhicules sauf avec le matériel haute-pression des stations professionnelles*



INTERDICTION de lavage des façades, toitures sauf exceptions*



INTERDICTION de laver les voiries ou les voies privées sauf si lavages réalisés par les collectivités et entreprises avec du matériel haute pression*



INTERDICTION d'alimentation des fontaines publiques et privées à circuit ouvert

* Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages sur le site internet des services de l'État dans le Rhône

Connaître mes restrictions
des usages de l'eau

Et découvrez le nouvel outil carte interactive à votre disposition



<https://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse>